ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine militaire

Question écrite n° 64889

Texte de la question

M Jacques Rimbault attire l'attention de M le ministre de la defense sur l'evolution des structures sociales dans les armees. On assiste actuellement a la remise en cause des acquis sociaux des personnels civils et militaires de la defense. Dans une optique d'economie s'inscrit ainsi l'abandon programme de l'hopital thermal d'Amelie-les-Bains (mais aussi d'autres etablissements tel l'hopital Lavedan a Marseille), s'inscrivant dans une etude actuellement en cours dans le ministere de la defense pour definir l'organisation future du service de sante des armees. Or l'etablissement d'Amelie-les-Bains accueille de nombreux anciens combattants, anciens deportes et resistants, tres souvent peu fortunes qui y trouvent, outre les soins indispensables a leurs maux, l'environnement humain et materiel garant de conditions les plus agreables possibles de sejour. Cet accueil n'est d'ailleurs que la preuve tangible de la reconnaissance de la nation, eu egard aux sacrifices qu'il se sont imposes pour elle, au detriment de leur sante ou de leur integrite physique. L'argument invoque de non-rentabilite ne resiste pas a l'analyse puisque l'exercice comptable ecoule laisse apparaitre un excedent de 1,7 MF. Par ailleurs les personnes hospitalisees ne peuvent plus ensuite s'orienter pendant leur convalescence vers un etablissement specialise de type maison de repos ou de sejour medicalise, ces types d'etablissements militaires ayant ete supprimes. Les projets de changement de statut, tant des aides soignantes que du personnel ouvrier joints a la volonte gouvernementale de sortir le domaine de la sante de la defense nationale ajoutent a l'inquietude conjuguee des personnels et des anciens combattants et resistants. En consequence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour qu'aux etudes actuellement en cours pour definir l'organisation future du service de sante soient etroitement associees les anciens combattants et leurs associations, les personnels et leurs organisations syndicales ainsi que les elus locaux.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de la defense est engage dans un processus de reorganisation d'ampleur pour resserrer le format des armees, rationaliser l'outil de defense et degager d'indispensables economies de fonctionnement. Ainsi, la fermeture de l'hopital thermal des armees d'Amelie-les-Bains est la traduction concrete de la volonte du service de sante des armees d'orienter ses moyens vers les hopitaux des armees dont beneficie directement le soutien des forces. Les curistes pourront des 1994 continuer a beneficier de la meme qualite des soins, grace a la mise en place d'une structure chargee d'assurer, par un mecanisme de conventionnement avec les thermes civils et les hotels, la continuite de l'accueil. La composition de cette structure et les modalites de sa mise en oeuvre font actuellement l'objet d'une etroite concertation avec les elus locaux. Il est a noter que la maison de convalescence de l'oratoire a Toulon continue d'admettre les affilies a la caisse nationale militaire de securite sociale et leurs ayants droit. Enfin, les aides-soignantes ainsi que l'ensemble des professions de sante relevant du statut des ouvriers d'Etat font l'objet d'une etude particuliere. Un groupe de travail a ete cree afin d'examiner le deroulement de carriere de ces agents qui sont actuellement remuneres suivant une grille basee sur le salaire des ouvriers de la metallurgie en region parisienne.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE64889

Auteur : M. Rimbault Jacques
Circonscription : - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64889
Rubrique : Armee
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5490